

1 – Sélection de l'appartement

- Présentation du projet
- Entretien avec le courtier

2 – Signature d'une convention de réservation

- Obtention d'un pré-accord bancaire
- Versement d'un acompte de CHF 20'000 chez le notaire

3 – Signature d'une promesse de vente-achat

- Versement d'un acompte de 20% (déduction faite de l'acompte) en fonds propres
- Versement des frais de promesse (env. 0,6% du prix) en fonds propres
- Démarches pour le retrait du 2^{ème} et 3^{ème} pilier

4 – Signature du contrat relatif aux prestations de l'architecte

- Modifications éventuelles du plan de votre appartement
- Choix des revêtements de sols et murs, de la cuisine et des appareils sanitaires
- Travaux à plus-values sont à préfinancer en fonds propres

5 – Financement

- Signature du contrat de crédit hypothécaire auprès d'une banque
- Constitution de la cédule hypothécaire (possibilité de rachat auprès des promoteurs pour 1% au lieu d'env. 2,1%)

6 – Réception de l'appartement

- Signature d'un procès-verbal de réception avec l'architecte et relevé des éventuelles retouches à effectuer

7 – Signature de l'acte définitif de vente-achat

- Versement du solde du prix de l'appartement (80%)
- Versement des frais d'acte (env. 3,7%)
- Remise des clés de l'appartement

8 – Emménagement

- Début du paiement des charges de copropriété
- Assemblée générale constitutive avec l'administrateur de l'immeuble